

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [laila-moustaoui-csmb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cd9f6d5c71e33d8d0b111f1a>

Date d'obtention : 2026-03-24 14:55:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

assurer la sécurité immédiate et la confidentialité

se concerter

rencontrer les élèves impliqués

collaborer avec les parents

mettre en place des mesures de soutien et d'encadrement

analyser

partenaire

appliquer les conséquences éducatives et promouvoir une démarche de réparation

faire le suivi

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

la première et la deuxième je remplis la trousse sexto la troisième le père doit se diriger chez le poste de police,

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

la troisième je dois annoncer au père qu'il doit aviser le policier (je ne peux pas l'aider)